

Dois-je aviser l'EPASC en cas de maladie le jour de cours ?

S'il s'agit du jour de cours ordinaire, il n'est pas nécessaire de téléphoner. Un avis part automatiquement à l'entreprise formatrice et l'absence devra être justifiée.

Si vous suivez les cours interentreprises, un appel téléphonique en début de journée est nécessaire.